SOURCES EN ACTION
–
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT

PHASE DE TRANSITION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Juillet 2021

Document de Travail

Les 25 Maîtres d'Ouvrages du contrat Sources en action

Deux nouvelles structures identifiées pour intégrer le 3ème contrat

Le programme « Sources en action » bénéficie de subventions de :

Document de

• Eléments de contexte

▪ Gouvernance

Engagé en 2011 (contrat n°1) puis de nouveau en 2017 (contrat n°2), le Contrat Territorial « Sources en action » constitue une démarche innovante et d'envergure menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont.

Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne). Ces deux coordonnateurs du contrat souhaitent poursuivre conjointement la démarche par la programmation d'un troisième Contrat Territorial « Sources en action ». Dans cette phase de transition du contrat, les coordonnateurs portent le pilotage de la re-programmation, la concertation et coordination entre les maîtres d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie homogène et cohérente tant sur les masses d'eau que si les thématiques et réalisent l'intermédiaire entre les structures financières et techniques.

Ils travaillent avec vingt-cinq maîtres d'ouvrage associés : communautés de communes, syndicats de rivière, associations naturalistes, conservatoire d'espaces naturels, fédérations de pêche, acteurs de l'agriculture et de la forêt…

Le Comité de Pilotage (COPIL) rassemble les différents acteurs du territoire et se réunit deux fois par an. Le Comité Technique (COTECH) se réunit deux fois par an pour une vision globale de la programmation et de la mise en œuvre des opérations.

▪ Description du territoire

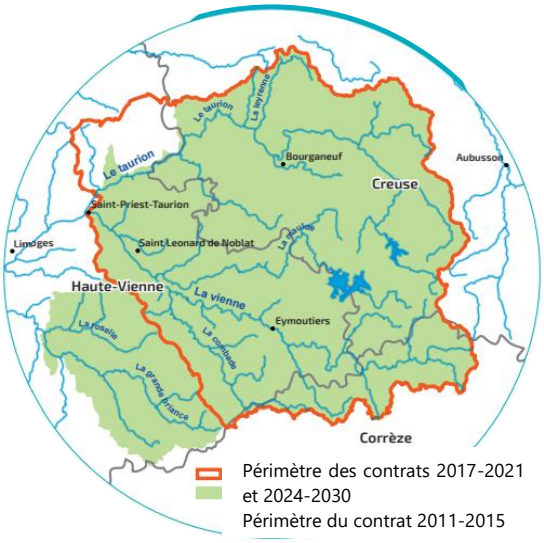

- 1 Région : Nouvelle-Aquitaine
- 3 Départements : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne
- 91 communes / 46 500 habitants

- Source de la Vienne : en Corrèze à 920 m d'altitude
- 3 338 km de cours d'eau (55 masses d'eau)
- 1006 plans d'eau et 205 obstacles à l'écoulement
- 1 ruisseau, le Pic, labellisé « Site Rivières Sauvages »
- 23,2 km² de zones humides (10,6 % du territoire)
- 1 107 km² de surfaces boisées (51 % du territoire)
- 820 km² de Surface Agricole Utile (38 % du territoire) dont 92 % en prairie

- 1 230 exploitations agricoles
- Orientations principales du territoire : polyculture élevage extensif et plantations sylvicoles

Document de Travail

- **Evolution de l'état écologique des masses d'eau**

Les résultats de l'état des lieux de 2019 ont été comparés à ceux de 2015 (Figure 1). Sur les 54 masses d'eau étudiées[1] (l'une d'elle n'a pas été classifiée en 2019) : 11 connaissent une amélioration de leur état, 33 sont stables et 10 ont vu leur état se dégrader. La dégradation s'opère essentiellement d'un état « très bon » à un état « bon ».

Ce constat conforte notamment l'analyse des coordinateurs sur la nécessité, dans un contexte de têtes de bassin versant, de maintenir un niveau d'intervention suffisant sur les masses d'eau en bon ou très bon état qui, compte tenu de leur fragilité, peuvent rapidement se dégrader en l'absence d'actions ciblées.
Pour exemple le Pic, cours d'eau classé en « rivière sauvage » (deux rivières sont labellisées en Creuse sur une vingtaine en France) appartient à l'une de ces masses d'eau jugées en très bon état. Afin de maintenir sa très bonne qualité et garantir son label, des opérations doivent être maintenues.

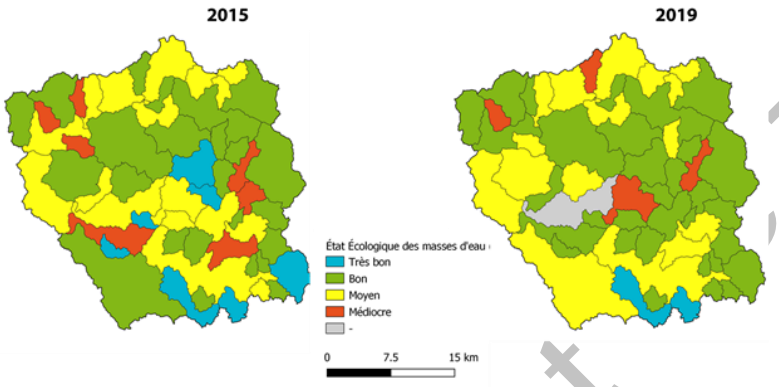

% masses d'eau en état inférieur à bon	2015	2019
Par rapport au nombre de masses d'eau	44%	37%
Par rapport à la surface des masses d'eau	34%	45%

Figure 1 : Résultats de l'état écologique de 2015 et de 2019

Considérant le nombre de masses d'eau, l'état des lieux de 2019 montre que 37 % des masses d'eau sont en état écologique inférieur à bon, contre 44 % dans l'état des lieux de 2015.
En revanche, si l'on considère la surface des masses d'eau du contrat, l'état des lieux de de 2019 montre que 45% de la surface est en état écologique inférieur à bon, contre 34 % dans l'état des lieux de 2015.
Sur le territoire du contrat « Sources en action », d'un côté la situation globale s'améliore, avec une diminution du nombre de masses d'eau en état médiocre ; d'un autre côté le nombre de masses d'eau classées en très bon état diminue mais également la surface du territoire classée en très bon ou bon état diminue.
L'analyse de ces résultats doit toutefois tenir compte d'une évolution de la méthodologie de réalisation de l'état des lieux entre 2015 et 2019 et d'une forte progression des connaissances sur l'état des lieux sur cette période.

À partir des données DCE, les masses d'eau dites prioritaires ont été identifiées ; à savoir celles présentant un risque de non atteinte du bon état et/ou celles présentant une

[1] Le territoire se compose de 55 masses d'eau : 49 masses d'eau « cours d'eau » (FRGR) et 6 masses d'eau « plan d'eau » (FRGL). À noter qu'une masse d'eau « plan d'eau » a été convertie en masse d'eau « cours d'eau » entre les états des lieux de 2015 et de 2019.

Document de Travail

dégradation de leur état (Figure 2). Dans le deuxième contrat, 31 masses d'eau avaient été identifiées comme telles. Dans le troisième contrat, 26 sont identifiées dont 18 similaires au précédent contrat et 5 possèdent une priorité accrue (objectif d'atteinte du bon état en 2027). L'annexe 3 détail les états DCE des masses d'eau ainsi que les pressions identifiées et le caractère prioritaire ou non

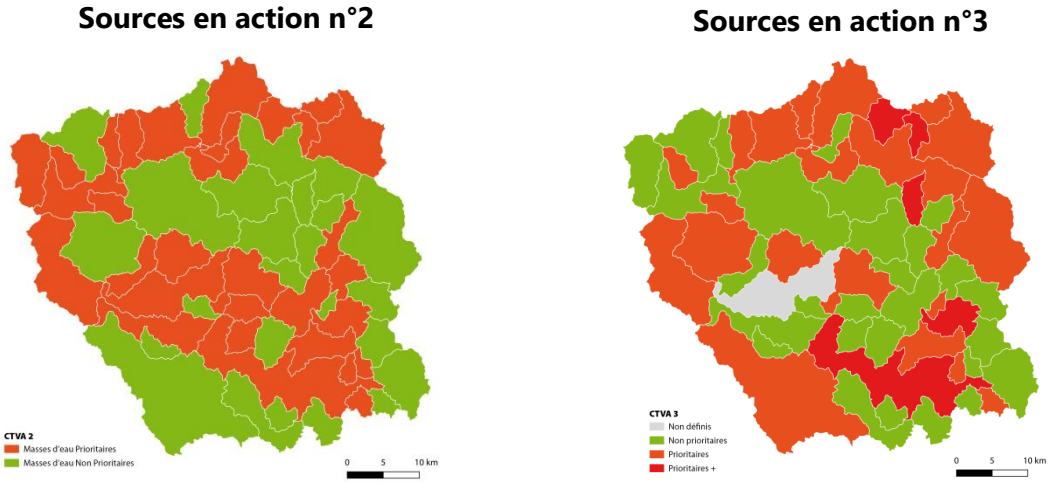

Figure 2 : Identification des masses d'eau prioritaires sur le territoire pour le deuxième contrat à gauche (2017-2021) et pour le troisième contrat à droite (2024-2030).
Remarque : Ces masses d'eau prioritaires sont définies selon les critères de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

→ Les efforts doivent ainsi être maintenus sur les masses d'eau dégradées pour améliorer leur situation mais également sur les masses d'eau en bon et très bon état pour éviter leur dégradation.

- **Atteinte des objectifs**

Tous les objectifs de qualité des masses d'eau ne sont pas atteints car il y a de multiples pressions à résorber. La moitié des masses d'eau est classée à risque suite à l'état des lieux de 2019.
Sur les 48 masses d'eau concernées par le contrat, 21 ont atteint un bon état depuis 2015, 9 affichent des objectifs de bon état pour 2021 et 18 pour 2027.

Les opérations mises en place dans la programmation du troisième contrat sont définies dans un unique objectif : améliorer l'état écologique des masses d'eau dégradées pour atteindre un bon état tout en évitant la dégradation des masses d'eau en très bon et bon état.

- **Importance des enjeux**

Les actions du contrat Sources en action visent à restaurer les milieux aquatiques des têtes de bassin afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique et créer des milieux plus résilients aux aléas climatiques.
50 % des masses d'eau du territoire sont dégradées (hors masses d'eau « plan d'eau »). Les enjeux sont liés aux pressions sur la continuité (pour 44 % des masses d'eau), la morphologie (21 %), l'hydrologie (15 %), les pesticides (6 %) et les macro-polluants (2 %).

Document de travail

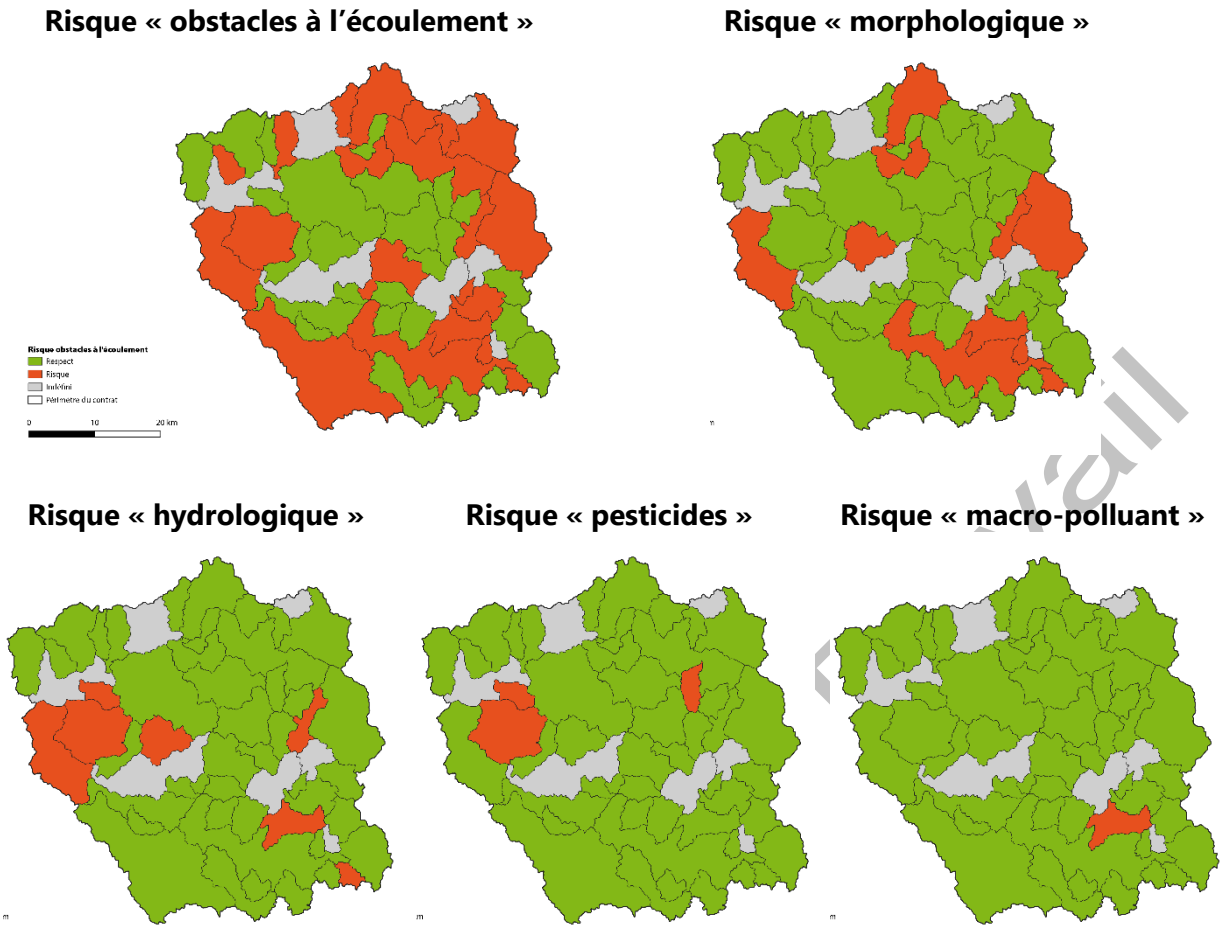

Figure 3 : Risques identifiés sur les masses d'eau du contrat Sources en Action

Les bilans des deux premiers contrats montrent une mise en œuvre difficile des opérations liées aux thématiques de la continuité écologique, des plans d'eau et de la forêt ; et ce malgré de fortes pressions sur le territoire. Le troisième contrat renforcera les opérations sur ces thématiques dites « cœur de cible » et mettra également l'accent sur la thématique de la quantité d'eau (zones humides, résilience des milieux face aux changements climatiques, solutions fondées sur la nature).
Ainsi, un minimum de 50 % du budget de chaque maître d'ouvrage (sauf cas particuliers : coordination du contrat, suivis scientifiques, communication et sensibilisation) devra être alloué à ces thématiques dites « cœur de cible » : continuité écologique, plan d'eau, forêt, zones humides / quantité / résilience des milieux face aux changements climatiques.

Le taux de 50% de l'enveloppe budgétaire alloué à ces thématiques a été défini par les coordinateurs pour encourager les maîtres d'ouvrage à prévoir des opérations dans ces thématiques. Connaissant cette règle et avec les résultats des suivis ainsi que les bilans de Sources en action n°2, les maîtres d'ouvrages ont deux ans pour élaborer leur programmation avec l'appui des coordinateurs. Ce taux est à intégrer à la programmation, il ne s'applique pas à la période inter-contrat.

Document de travail

• Bilan provisoire du second contrat

▪ Bilan des phases 1 à 3

Le montant prévisionnel alloué aux trois premières phases du second contrat s'élevait à 7 476 843 €, le budget a été ajusté à 5 928 879 € et 4 825 674 € ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 81 % (entre les montants ajusté et réalisé).

Tous les thèmes du contrat présentent de bons taux de réalisation :

- Préservation et gestion des zones humides : 90 % ;
- Animation et coordination du programme : 88 % ;
- Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques : 80 % ;
- Suivis scientifiques : 82 % ;
- Études complémentaires ou préalables à des actions : 81 % ;
- Restauration des cours d'eau : 76 % du montant réalisé par rapport au montant ajusté ;
- Continuité écologique : 74 % ;
- Information, sensibilisation et communication : 74 %.

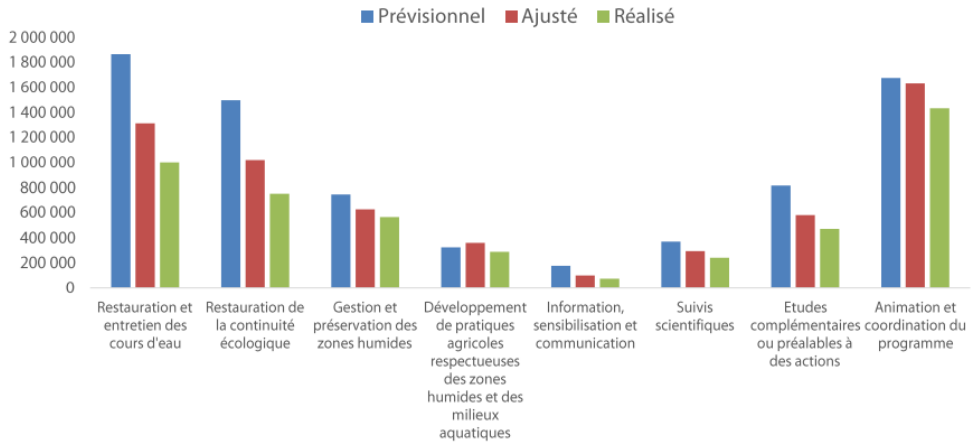

Figure 4 : Bilan des réalisations des trois premières phases du deuxième contrat

▪ Bilan provisoire de la phase 4

La quatrième phase du contrat présente un bilan provisoire de l'ordre de 40 %, reflétant une année perturbée. En effet, le montant prévisionnel alloué à cette quatrième phase s'élevait à 2 737 006 €, le budget a été ajusté à 2 074 585 € et 819 988 € ont été réalisés.

Les taux de réalisation entre les thèmes sont plus disparates, les thèmes de la continuité écologique et de l'agriculture ont été très peu réalisés (rapport en montant réalisé et montant ajusté) :

- Information, sensibilisation et communication : 84 % ;
- Animation et coordination du programme : 78 % ;
- Préservation et gestion des zones humides : 68 % ;
- Suivis scientifiques : 33 % ;
- Études complémentaires ou préalables à des actions : 33 % ;

Document de Travail

- Restauration des cours d'eau : 20 % ;
- Continuité écologique : 6 % ;
- Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques : 2 %.

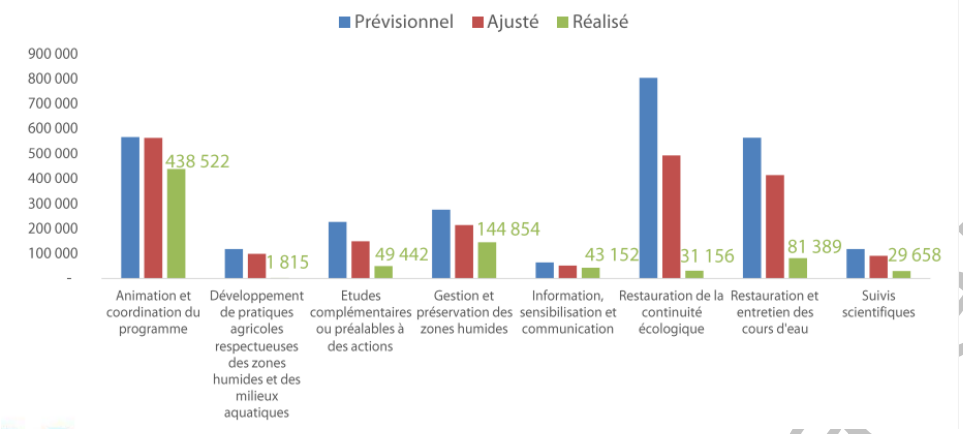

Figure 5 : Bilan provisoire des réalisations de la quatrième phase du second contrat

▪ Bilan provisoire de la phase 5

La cinquième et dernière phase du contrat se veut ambitieuse et est caractérisée par une fusion des phases 4 et 5 avec de nombreux reports d'opération de la phase 4 et des annulations de la phase 5. Ces actions pourront être réalisées jusqu'en septembre 2022. Le budget ajusté à la suite du COPIL de janvier 2021 est estimé à 2 170 270 € soit 97,2 % du budget prévisionnel (2 202 709 €).

Thèmes	Montant prévisionnel P5 (€ TTC)	Montant ajusté P5 (€ TTC)	Taux ajusté / prévisionnel (%)
Animation et coordination du programme	566 116,20	519 999,35	91,85
Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques	117 900,00	67 200,00	57,00
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	192 570,00	223 135,00	115,87
Gestion et préservation des zones humides	247 300,00	121 125,60	48,98
Information, sensibilisation et communication	36 277,00	34 307,00	94,57
Restauration de la continuité écologique	426 000,00	421 511,96	98,95
Restauration et entretien des cours d'eau	484 983,60	582 374,16	120,08
Suivis scientifiques	131 562,30	171 317,90	130,22
Total général	**2 202 709,10**	**2 170 270,97**	**97,20**

Figure 6 : Répartition des budgets de la phase 5 par thèmes

Document de Travail

- ## Planning

Afin de réaliser l'étude bilan du programme « Sources en action » et d'élaborer la prochaine programmation, les coordonnateurs du programme ainsi que les maîtres d'ouvrage intéressés pour proposer de nouvelles actions se sont accordés sur un planning d'organisation sur la période 2022-2024, validé lors du COPIL de janvier 2021. L'objectif est la signature d'un nouveau contrat territorial début 2024, selon le planning prévisionnel ci-dessous :

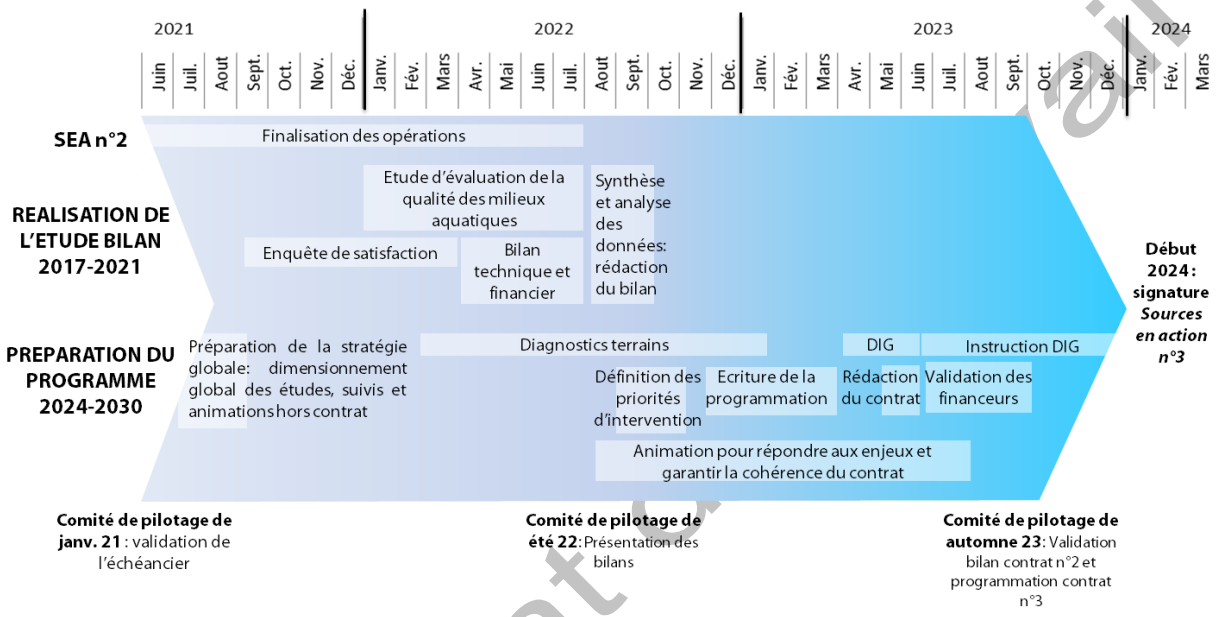

Figure 7 : Rétro planning du renouvellement du CT Sources en action n°3

- ## Stratégie globale de la période de transition

La période de transition doit courir sur les années 2022 et 2023. Aussi, le dimensionnement financier intègre deux années d'animation et les montants des études complémentaires nécessaires à l'élaboration du prochain programme d'action.

La future programmation de Sources en action se nourrira des enseignements des deux premiers contrats, des bilans techniques et financiers du second contrat, des résultats de suivis scientifiques et de l'état écologique de 2019, mais également de l'évolution des enjeux sur le territoire.

Durant l'année 2022, les maîtres d'ouvrage actuels et désirant s'engager dans le prochain contrat ainsi que les futurs maîtres d'ouvrage bénéficient de temps d'animation pour préparer leur programmation, rencontrer des acteurs, contractualiser des acteurs, préparer des méthodes de suivi, réaliser des études et des diagnostics afin d'être opérationnels pour le lancement du contrat en 2024.

Document de travail

- **Thématiques prioritaires et innovation**

Le rapport de l'étude DCE 2019 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est une première base de travail pour l'écriture de la programmation. En effet, à partir de ces données, il est possible de :

- Caractériser l'évolution de l'état des masses d'eau : dégradation, amélioration, pas d'évolution (Figure 1) ;
- Identifier les masses d'eau pour lesquelles il y a un risque de non atteinte du bon état écologique (Figure 3) ;
- Déterminer les pressions impactantes sur l'atteinte du bon état ;
- Identifier les masses d'eau prioritaires (Figure 2).

Ces données DCE 2019 sont complétées par le bilan des suivis scientifiques (LPO, Fédérations de pêches, GMHL, Université de Limoges, CEN, BRGM et PNR) et par le bilan du deuxième contrat. Bien que ces deux dernières sources de données ne soient disponibles que courant 2022, lorsque les actions du contrat en cours seront terminées, des premiers constats ont été mis en évidence :

- Une diminution du nombre d'actions liées au domaine agricole par les Maîtres d'Ouvrage ;
- Un faible taux de réalisation pour les actions liées à la continuité écologique et aux plans d'eau ;
- Peu d'actions liées au domaine forestier.

Au regard des enjeux du territoire (obstacles à l'écoulement, morphologie, hydrologie, pesticides et macro-polluants) et de l'objectif visé (atteinte du bon état écologique), les coordinateurs encouragent les porteurs de projets à privilégier au sein de leur programmation des actions sur les thématiques suivantes : continuité écologique, forêt et plans d'eau. Pour ce faire, il est demandé que 50% au minimum de l'enveloppe financière soit alloués aux thématiques « cœurs de cible ».

En parallèle, pour répondre au besoin d'adaptation lié au changement climatique, les actions liées à la quantité d'eau devront être développées sur la base de solutions fondées sur la nature (restauration des zones humides, occupation des sols…). **Le contrat Sources en Action, se veut novateur, en phase avec l'évolution des enjeux et du climat, et encourage les actions innovantes et expérimentales.**

L'un des enjeux identifiés sur le territoire de Sources en action est lié à la pression « pesticides ». Le laboratoire PEREINE (Université de Limoges) a suivi 74 pesticides (dont 14 métabolites) sur 21 sites du territoire durant deux ans. Il a été retrouvé une grande variété de molécules à des concentrations atteignant jusqu'à 76 ng/L dans les bassins à fortes pressions agricoles. Il se pose alors la question des impacts de l'augmentation des concentrations de ces molécules sur des petits cours d'eau sujets à l'étiage.

Au regard de cette pression « pesticides » présente sur le territoire, la conversion en agriculture biologique et l'accompagnement des agriculteurs sur leurs pratiques permettraient d'une part de réduire l'utilisation de ces produits et d'autres part d'encourager les bonnes pratiques (couvertures du sol, utilisation de la ressource en eau, sélection des

Document de Travail

variétés). Pour conduire ces opérations, Bio Nouvelle-Aquitaine a été identifié comme un porteur de projet privilégié.
En addition du suivi de pesticides, le laboratoire PEREINE a suivi 42 molécules pharmaceutiques sur 21 sites du territoire durant deux ans. Dans les bassins à fortes pressions agricoles, il a été retrouvé des molécules à des faibles concentrations (<10ng/L). Afin de limiter l'utilisation systématique de certaines molécules et de leurs impacts sur l'environnement, nous avons eu connaissance du projet ELEVE (développé entre 2017-2021 sur la région Auvergne).
Le projet ELEVE a pour objectif d'accompagner les vétérinaires et les agriculteurs dans une nouvelle démarche de gestion du parasitisme des troupeaux sur un territoire ciblé à enjeux.

Aujourd'hui, les traitements antiparasitaires sont souvent administrés de manière systématique, avec des substances à spectre large. Certaines molécules ne sont pas transformées et se retrouvent sous forme active dans les déjections, et donc dans l'environnement. Certains antiparasitaires ont une forte rémanence et présentent des impacts négatifs sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, durant plusieurs semaines. La toxicité intervient de plusieurs manières :

- Intoxication directe par les insectes coprophages et les invertébrés aquatiques ;
- Diminution des ressources trophiques entrainant une diminution de la ressource alimentaire pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauve-souris (dont espèces ciblées pas des Plans Nationaux d'Actions) et une diminution de la faune piscicole.

Dans un contexte de changements climatiques, les hivers plus doux favorisent la survie des larves et augmentent la charge parasitaire initiale dans les prairies.
L'objectif du projet ELEVE est d'engager une évolution des pratiques pour limiter les impacts sur la faune. Pour cela, des formations sont prodiguées aux vétérinaires, des conseils et accompagnement vers des changements de pratiques sont apportés aux agriculteurs et des suivis scientifiques sont engagés pour évaluer les résultats.
Le projet ELEVE a déjà été mis en place en Auvergne, la méthodologie, les contenus de formations, le choix des indicateurs sont déjà bien définis. Ils devront être adaptés aux spécifiés locales.
Pour conduire ces opérations, le Groupement Technique Vétérinaire a été identifié comme un porteur de projet privilégié. Le Groupement Technique Vétérinaire est l'organisme qui assure la formation permanente des vétérinaires à l'échelle nationale, impliqués dans des systèmes d'élevage. Il est donc particulièrement pertinent pour le territoire de Sources en action de bénéficier de leur expérience, de leurs compétences vétérinaires et de leurs connaissances du parasitisme, du monde de l'élevage et de leurs aptitudes de communication avec les éleveurs.

Lors de la réunion du 12 mai 2021 avec les maîtres d'ouvrage, le constat d'un manque d'actions de sensibilisation auprès du grand public, acteur et consommateur quotidien de la ressource en eau a été partagé. La stratégie retenue par les coordinateurs est d'être opérationnel dès le début du contrat et profiter des deux années de transition pour réaliser la phase de prospection.
Réaliser la phase de prospection dès la période inter-contrat présente en effet plusieurs avantages :

- Un temps de concertation et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage et les structures coordinatrices pour aboutir à une approche concertée ;
- Des opérations qui commencent dès la première phase du contrat ;
- Une programmation au plus près de la réalité.

Document de Travail

- **Territoire d'action**

Le territoire étant hydrologiquement cohérent, aucune modification de son périmètre n'est envisagée. Les actions devront cibler les masses d'eau prioritaires, mais les masses d'eau en bon et très bon état ne devront pas être ignorées pour ne pas risquer leur dégradation.

- **Coordination et élaboration du prochain programme et bilan du programme en cours**

Durant cette période inter-contrat, les structures coordinatrices auront à charge de :

- Rencontrer les nouveaux porteurs de projets de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et zones humides intéressés pour participer au prochain contrat dans l'optique de faire émerger de nouveaux projets.
- Réaliser l'étude bilan du programme 2017-2022 :
    - Analyse de l'évolution de la qualité physico chimique et biologique des masses d'eau,
    - Bilan technique, financier et économique ;
    - Synthèse générale et analyse des données ;
    - Suivre les résultats du dialogue territorial et extrapolation sur le territoire ;
- Mettre en place l'outil collaboratif de saisie des données du contrat (Géorivière) ;
- Centraliser les données et présenter les éléments techniques et financiers de la programmation du nouveau contrat aux partenaires techniques et financiers ;
- Assurer la coordination et la coopération entre les maîtres d'ouvrage et les accompagner dans l'élaboration d'une programmation cohérente pour le prochain contrat ;
- Assurer le secrétariat et l'organisation des commissions thématiques, comités techniques et de pilotage ;
- Assurer la communication du contrat :
    - Organiser un évènement de transition entre les deux contrats ;
    - Alimenter, mettre à jour voire refondre le site internet ;
    - Publier les éléments de communication (lettre d'information…).

Lors du deuxième contrat, une base de données avait été développée, l'OSCTMA. Après plusieurs années d'utilisation, l'outil OSCTMA s'est avéré être indispensable pour la coordination (saisie et suivi de la programmation, réalisation des bilans). L'outil est bien alimenté par les différents maîtres d'ouvrage mais est assez peu utilisé (lourdeur de la base, pas de consultation en direct possible).
Face à ce constat, un nouvel outil de base de données, Géorivière, est en cours d'élaboration et devrait être prêt d'ici la fin de l'année. Cet outil sera totalement en ligne pour permettre une consultation par tous à tout moment et répondre aux besoins des différents partenaires. Il est basé sur une solution libre de droit, Géotrek.

- **Diagnostics, démarchages et études pour préparer les actions du prochain programme**

Afin de proposer une programmation répondant au plus près aux enjeux du territoire, des études, diagnostics et démarchages (de partenaires, de propriétaires…) devront être réalisés

Document de Travail

par les différents porteurs de projet. Ils seront réalisés en interne par les Maîtres d'Ouvrage ou via des études externalisées.

Ce volet est indispensable à l'élaboration d'une programmation pertinente répondant à la stratégie globale.

- ## Transversalité et compatibilités

La stratégie élaborée dans le cadre du contrat territorial « Sources en Action » se veut transversale via la prise en compte de nombreuses composantes liées à la ressource en eau (quantité et qualité de l'eau, agriculture, sylviculture…). D'autres outils agissant en faveur de la ressource en eau existent sur le territoire, l'objectif est d'être compatible et complémentaires.

SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 :

- Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau :
  - 1C : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
  - 1D : Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau
  - 1E : Limiter et encadrer la création de plans d'eau ?
  - 1G : Favoriser la prise de conscience
  - 1H : Améliorer la connaissance
- Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates :
  - 2C : Développer l'incitation sur les territoires prioritaires
- Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique :
  - 3C : Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées
  - 3D : Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme
  - 3E : Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes
- Chapitre 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides :
  - 4A : Réduire l'utilisation des pesticides
  - 4D : Développer la formation des professionnels ?
  - 4F : Améliorer la connaissance
- Chapitre 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants :
  - 5A : Poursuivre l'acquisition de connaissances
- Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau :
  - 6C : Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages ?
  - 6G : Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants
- Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau :
  - 7A : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau
  - 7B : Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage
- Chapitre 8 : Préserver les zones humides :
  - 8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
  - 8D : Favoriser la prise de conscience

Document de Travail

    - 8E : Améliorer la connaissance
- Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique
    - 9A : Restaurer le fonctionnement des circuits de migration
    - 9B : Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats ?
    - 9C : Mettre en valeur le patrimoine halieutique ?
    - 9D : Contrôler les espèces envahissantes ?
- Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant :
    - 11A : Restaurer et préserver les têtes de bassin versant
    - 11B : Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant
- Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges ?
    - 14A : Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées ?
    - 14B : Favoriser la prise de conscience ?
    - 14C : Améliorer l'accès à l'information sur l'eau ?

Programme de mesures :

- Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité et/ou Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
- Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates ?
- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
- Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales ?
- Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
- Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
- Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
- Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau
- Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) ?
- Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
- Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ?
- Mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Mesures de restauration de la continuité écologique
- Etude transversale
- Etude globale et schéma directeur
- Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques
- Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation en matière agricole
- Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
- Gouvernance - connaissance - autres

SAGE Vienne :

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux :

Document de Travail

    - Disposition 2 : Développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin
- Objectif 2 : Diminuer les flux particulaires de manière cohérente
    - Disposition 6 : Limiter les flux de Matières En Suspension générés par certaines pratiques agricoles
    - Disposition 7 : Développer des pratiques d'exploitations forestières limitant les flux particulaires
- Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses ?
    - Disposition 9 : Identification des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L. 211-3 du Code de l'Environnement) ?
    - Disposition 10 : Réhabiliter et mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif ?
    - Disposition 14 : Lutter contre les pollutions par les pesticides d'origine agricole ?
- Objectif 4 : Stabiliser ou réduire les concentrations en nitrates ?
    - Disposition 15 : Développer des pratiques culturales agricoles permettant de réduire la pollution par les nitrates ?
    - Disposition 16 : Renforcer la protection des eaux dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L.211-3 du Code de l'Environnement) ?
- Objectif 5 : Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore ?
    - Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration < 2000 Eh ?
    - Rénover le parc d'assainissements collectifs défectueux ou vieillissants ?

- Objectif 7 : Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles :
    - Disposition 25 : Connaître et respecter les débits minimums biologiques de bassin pour les affluents sensibles de la Vienne
    - Disposition 26 : Respecter les objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin
- Objectif 9 : Sécuriser les ressources en eau et limiter l'augmentation des prélèvements ?
    - Disposition 33 : Mettre en œuvre des démarches à "économie d'eau'' dans les bâtiments et espaces publics
    - Disposition 35 : Promouvoir et développer des filières relatives aux cultures économes en eau
- Objectif 13 : Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin
    - Disposition 45 : Restauration et entretien des berges et des lits par les propriétaires riverains
    - Disposition 46 : Développer les outils de gestion des berges et des lits de manière cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin
    - Disposition 47 : Restaurer et mettre en valeur les berges et les lits par des méthodes douces respectueuses de l'environnement
    - Disposition 48 : Restaurer la morphologie des lits mineurs par des actions de renaturation des cours d'eau

Document de Travail

    - Disposition 49 : Aménager des points d'abreuvement et de passage pour le bétail
- Objectif 14 : Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites ?
- Objectif 16 : Assurer la continuité écologique
    - Disposition 58 : Restaurer la continuité écologique (espèces, sédiments) sur les cours d'eau du bassin
- Objectif 17 : Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau :
    - Disposition 61 : Poursuivre l'inventaire, la préservation et la restauration des frayères
    - Disposition 63 : Préserver les populations de truite fario de souches autochtones par une gestion patrimoniale des milieux ?
- Objectif 18 : Préserver, gérer et restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin
    - Disposition 66 : Informer pour une bonne gestion des zones humides
    - Disposition 67 : Gérer les zones humides à l'échelle du bassin
    - Disposition 68 : Connaître et restaurer les zones humides dégradées
    - Disposition 69 : Organiser la préservation des zones humides en fonction des enjeux associés dans les ZHIEP et les ZSGE
- Objectif 19 : Préserver les têtes de bassin :
    - Disposition 72 : Identifier et mettre en place un plan de gestion sur les têtes de bassin
- Objectif 20 : Maintenir ou améliorer la biodiversité du bassin :
    - Disposition 75 : Recenser et protéger les espèces emblématiques du bassin
    - Disposition 76 : Sensibiliser les aménageurs du territoire et le grand public à l'intérêt de préserver les espèces remarquables ou protégées ?
- Objectif 21 : Gérer les étangs et leur création ?
    - Disposition 77 : Limiter la création des plans d'eau ?
    - Disposition 78 : Procéder à la mise aux normes ou à l'effacement des étangs ?
    - Disposition 79 : Développer et valoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs ?

Document de Travail

Neoterra :

- Ambition 1 : Engagement citoyen ?
    - Défi 1 : Contribuer à la construction et à la diffusion d'une information fiable
    - Défi 4 : La santé des citoyens
- Ambition 2 : La transition agro écologique ?
    - Défi 1 : Sortir des pesticides et généraliser les pratiques agros écologiques
    - Défi 2 : S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation
- Ambition 8 : La préservation de la biodiversité
    - Défi 1 : Stopper la disparition alarmante de la biodiversité
    - Défi 2 : Réconcilier biodiversité et activités humaines
    - Défi 3 : Mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement
- Ambition 9 : La préservation de la ressource en eau
    - Défi 1 : Réguler les usages de l'eau
    - Défi 2 : Garantir la qualité de la ressource
- Ambition 10 : La préservation des terres agricoles et forestières ?
    - Défi 3 : Conforter la forêt et les zones humides

Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin 2018-2033 :

- Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces
    - Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables
    - Mesure 2 : Poursuivre l'identification des continuités écologiques
    - Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et écosystèmes
    - Mesure 4 : Restaurer et conforter les continuités écologiques
    - Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »
    - Mesure 7 : Élaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques
- Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau
    - Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques
    - Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés
    - Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux
- Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales
    - Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
    - Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
- Orientation 7 :
    - Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire
- Orientation 8 :
    - Mesure 36 : Organiser la communication
    - Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales
    - Mesure 38 : Développer les coopérations

Document de Travail

Autres dispositifs et projets compatibles et cohérents avec la stratégie du contrat territorial Sources en action 3 :

- PCAET ?
- Contrat DATAR (enjeux environnementaux ajoutés)
- Projet Vassivière de la Région Nouvelle Aquitaine : À l'horizon 2030, la volonté de la Région et des partenaires est de faire du lac une référence du tourisme pêche ; du tourisme sport-nature avec la pratique du VTT, de la randonnée de découverte, des sports nautiques et le développement des mobilités douces ; du tourisme expérientiel axé sur la gastronomie, les produits du terroir, la découverte de la biodiversité et de l'agriculture et du tourisme de bien-être.
- Stratégie aires protégées (DREAL, DDT)
- Natura 2000 : plateau millevaches
- Plan d'actions : odonates, papillon, libellules milieux tourbeux

Remarques : Cette liste sera amenée à évoluer en fonction des actions ciblées dans la future stratégie, un tableau récapitulatif des transversalités est disponible en annexe 4.

Document de Travail

<u>Annexe 1</u> : Engagements des maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest	Délibération du 20 mai 2021

Document de Travail

<u>Annexe 2</u> : Participation des maîtres d'ouvrage dans les différents enjeux et thématiques du 3ème contrat (à remplir lors de l'élaboration de la stratégie). Ce tableau est complété par le document « stratégie et programmation ».

Structures	Restauration des Milieux Aquatiques			Gestion quantitative de la ressource en eau		Amélioration des connaissances	Animation et communication	Coordination
	Continuité écologique et plans d'eau	Restauration et entretien des cours d'eau	Développement de pratiques sylvicoles et agricoles [...]	Gestion et préservation des zones humides	Encourager les économies d'eau			
EPTB								
PNR								
CC CGS								
CC CSO								
CC V2M								
CC HCC								
PETR								
SABV								
CEN								
FD 19								
FD 23								
FD 87								
MEP								
GMHL								
LNE								
LPO								
CPIE 19								
CA 23								
CA 87								
BioNA GTV ONF CFBL TLMV								

Annexe 3 : Etat des lieux des masses d'eau et définition des masses d'eau prioritaires au regard des critères de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Code_ME	EE_MAJ2015	EE_MAJ2019	Evolution	Risque Global (EdL19)	Macropolluants ponctuels	Nitrates diffus	Pesticides	Micropolluants	Morphologiques	Obstacles à l'écoulement	Hydrologiques	**Prio CTVA2** identifiées par les coordinateurs selon critères AELB	**Prio CTVA3** identifiées par les coordinateurs selon critères AELB	**ME sur laquelle des actions sont finançables par l'AELB**	**Types d'actions/opérations finançables par l'AELB**
FRGL026	Moyen	Moyen	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGL027	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGL029	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGL034	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGL035	Médiocre	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGL036	Moyen	Bon	Amélioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
~~FRGL157~~	~~Moyen~~											~~Oui~~			**Convertie en ME cours d'eau MEFM FRGR0371c**
FRGR0356	**Moyen**	**Moyen**	**Egal**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Risque**	**Risque**	**Respect**	**Oui**	**Oui ++**	**OUI ++**	**Toutes actions**
FRGR0357a	Médiocre	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR0357b	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0367b	Médiocre	Médiocre	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0368a	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0368c	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0369	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui	OUI	**Continuité uniquement**
FRGR0370	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0371b	Moyen	Médiocre	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR0371c		Moyen		Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Non	??	??
FRGR0372	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect		Oui	OUI	Continuité et morpho uniquement
FRGR0373	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1064	Très bon	Très bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1076	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1098	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque		Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1142	Très bon	Très bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1245	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1264	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1270	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1284	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1306	Médiocre	Moyen	Amélioration	Risque	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1328	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2

Document de Travail

Code_ME	EE_MAJ2015	EE_MAJ2019	Evolution	Risque Global (EdL19)	Macropolluants ponctuels	Nitrates diffus	Pesticides	Micropolluants	Morphologiques	Obstacles à l'écoulement	Hydrologiques	**Prio CTVA2** identifiées par les coordinateurs selon critères AELB	**Prio CTVA3** identifiées par les coordinateurs selon critères AELB	**ME sur laquelle des actions sont finançables par l'AELB**	**Types d'actions/opérations finançables par l'AELB**
FRGR1390	**Moyen**	**Moyen**	**Egal**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Risque**	**Respect**	**Oui**	**Oui ++**	**OUI ++**	**Toutes actions**
FRGR1400	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1428	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1513	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1520	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1528	Moyen	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1603	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Risque	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1621	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1632	Très bon	Bon	Détérioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1650	Bon	Moyen	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Risque	Risque		Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1655	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1657	Médiocre	Moyen	Amélioration	Risque	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Respect	Risque	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1661	**Bon**	**Moyen**	**Détérioration**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**		**Oui ++**	**OUI ++**	**Toutes actions**
FRGR1663	Médiocre	Médiocre	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1666	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1672	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1675	Médiocre	Bon	Amélioration	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1676	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Oui	Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1682	Bon	Médiocre	Détérioration	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR1685	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR1686	**Moyen**	**Moyen**	**Egal**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Risque**	**Respect**	**Oui**	**Oui ++**	**OUI ++**	**Toutes actions**
FRGR1691	**Moyen**	**Moyen**	**Egal**	**Risque**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Respect**	**Risque**	**Respect**	**Oui**	**Oui ++**	**OUI ++**	**Toutes actions**
FRGR1693	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	**Continuité uniquement**
FRGR1705	Moyen	Moyen	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	Actions permettant de lever les pressions identifiées Continuité : effacement sauf moulin si L2/ aménagement uniquement sur L2
FRGR2154	Bon	Bon	Egal	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect		Non	NON	Continuité : effacement sauf moulin si L2 ; aménagement uniquement sur L2
FRGR2235	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect		Oui	OUI	**Continuité uniquement**
FRGR2259	Bon	Bon	Egal	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Oui	Oui	OUI	**Continuité et morpho uniquement**

Document de Travail

<u>Annexe 4 :</u> Transversalité et compatibilités du contrat Sources en Action avec les autres outils du territoire (liste à mettre à jour en fonction des actions identifiées dans la stratégie).

Projet de stratégie du troisième contrat Sources en Action		SDAGE Loire Bretagne 2022-2027	Programme de mesures	SAGE Vienne	Neoterra	Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Restauration des Milieux aquatiques	**A1** **Restauration de la continuité écologique**	**Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau :** <u>1C</u> : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau <u>1D</u> : Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau <u>1E</u> : Limiter et encadrer la création de plans d'eau **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique** <u>9A</u> : Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	- Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité et/ou - - Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) - Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	**Objectif 16 : Assurer la continuité écologique :** <u>Disposition 58</u> : Restaurer la continuité écologique (espèces, sédiments) sur les cours d'eau du bassin **Objectif 21 : Gérer les étangs et leur création :** <u>Disposition 77</u> : Limiter la création des plans d'eau <u>Disposition 78</u> : Procéder à la mise aux normes ou à l'effacement des étangs <u>Disposition 79</u> : Développer et valoriser les bonnes pratiques de gestion des étangs		**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces** <u>Mesure 1</u> : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables <u>Mesure 2</u> : Poursuivre l'identification des continuités écologiques <u>Mesure 3</u> : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et écosystèmes <u>Mesure 4</u> : Restaurer et conforter les continuités écologiques <u>Mesure 5</u> : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire » <u>Mesure 7</u> : Élaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques
	A2 **Restauration et entretien des cours d'eau**	**Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique** <u>9B</u> : Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats <u>9D</u> : Contrôler les espèces envahissantes **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant :** <u>11A</u> : Restaurer et préserver les têtes de bassin versant	- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes - Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau	**Objectif 13 : Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin** <u>Disposition 45 :</u> Restauration et entretien des berges et des lits par les propriétaires riverains <u>Disposition 46</u> : Développer les outils de gestion des berges et des lits de manière cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin <u>Disposition 47</u> : Restaurer et mettre en valeur les berges et les lits par des méthodes douces respectueuses de l'environnement <u>Disposition 48</u> : Restaurer la morphologie des lits mineurs par des actions de renaturation des cours d'eau	**Ambition 8 : La préservation de la biodiversité** <u>Défi 1</u> : Stopper la disparition alarmante de la biodiversité <u>Défi 2</u> : Réconcilier biodiversité et activités humaines <u>Défi 3</u> : Mieux intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement	

Document de Travail

				Disposition 49 : Aménager des points d'abreuvement et de passage pour le bétail Objectif 14 : Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites Objectif 17 : Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau : Disposition 61 : Poursuivre l'inventaire, la préservation et la restauration des frayères Disposition 63 : Préserver les populations de truite fario de souches autochtones par une gestion patrimoniale des milieux **Objectif 20 : Maintenir ou améliorer la biodiversité du bassin :** Disposition 75 : Recenser et protéger les espèces emblématiques du bassin Disposition 76 : Sensibiliser les aménageurs du territoire et le grand public à l'intérêt de préserver les espèces remarquables ou protégées		
	A3 **Développement de pratiques sylvicoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques** **A4** **Développement de pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques**	Voir gestions qualitative et quantitative de la ressource en eau + A2 + B1		**Objectif 2 : Diminuer les flux particulaires** **de manière cohérente** Disposition 6 : Limiter les flux de Matières En Suspension générés par certaines pratiques agricoles Disposition 7 : Développer des pratiques d'exploitations forestières limitant les flux particulaires **Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses** Disposition 14 : Lutter contre les pollutions par les pesticides d'origine agricole **Objectif 4 : Stabiliser ou réduire**	**Ambition 2 : La transition agro écologique** Défi 1 : Sortir des pesticides et généraliser les pratiques agro écologiques Défi 2 : S'adapter au changement climatique et participer à son atténuation	**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales** Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Document de Travail

				les concentrations en nitrates Disposition 15 : Développer des pratiques culturales agricoles permettant de réduire la pollution par les nitrates Disposition 16 : Renforcer la protection des eaux dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L.211-3 du Code de l'Environnement)		
Gestion Quantitative de la ressource en eau	**B1** **Gestion et préservation des zones humides**	**Chapitre 8 : Préserver les zones humides :** 8A : Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	- Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	**Objectif 18 : Préserver, gérer et restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin** Disposition 66 : Informer pour une bonne gestion des zones humides Disposition 67 : Gérer les zones humides à l'échelle du bassin Disposition 68 : Connaître et restaurer les zones humides dégradées Disposition 69 : Organiser la préservation des zones humides en fonction des enjeux associés dans les ZHIEP et les ZSGE **Objectif 19 : Préserver les têtes de bassin :** Disposition 72 : Identifier et mettre en place un plan de gestion sur les têtes de bassin	**Ambition 10 : La préservation des terres agricoles et forestières** Défi 3 : Conforter la forêt et les zones humides	
	B2 **Encourager les économies d'eau**	**Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau :** 7A : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau 7B : Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	**Objectif 7 : Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles :** Disposition 25 : Connaître et respecter les débits minimums biologiques de bassin pour les affluents sensibles de la Vienne Disposition 26 : Respecter les	**Ambition 9 : La préservation de la ressource en eau** Défi 1 : Réguler les usages de l'eau Défi 2 : Garantir la qualité de la ressource	

Document de Travail

				objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin **Objectif 9 : Sécuriser les ressources en eau et limiter l'augmentation des prélèvements** Disposition 33 : Mettre en œuvre des démarches à « économie d'eau » dans les bâtiments et espaces publics Disposition 35 : Promouvoir et développer des filières relatives aux cultures économes en eau		
	B3 **Acquérir des connaissances pour une meilleure gestion**	Voir amélioration des connaissances				

Document de Travail

Gestion qualitative de la ressource en eau ?		**Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates :** 2C : Développer l'incitation sur les territoires prioritaires **Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique :** 3C : Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées 3D : Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme 3E : Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes **Chapitre 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides :** 4A : Réduire l'utilisation des pesticides 4D : Développer la formation des professionnels 4F : Améliorer la connaissance **Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau :** 6C : Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages 6G : Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants	- Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) - Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	**Objectif 3 : Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses** Disposition 9 : Identification des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière (article L. 211-3 du Code de l'Environnement) Disposition 10 : Réhabiliter et mettre aux normes les installations d'assainissement non collectif **Objectif 5 : Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore** - Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration < 2000 Eh - Rénover le parc d'assainissements collectifs défectueux ou vieillissants		**Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau** Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux
Amélioration des connaissances	**C1** **Suivis Scientifiques** **C2** **Études complémentaires ou préalables à des actions** **C3** **Amélioration des connaissances**	**Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau :** 1H : Améliorer la connaissance **Chapitre 4 : Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides :** 4F : Améliorer la connaissance		**Objectif 1 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux :** Disposition 2 : Développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin		

Document de Travail

	C4 **Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des opérations**	**Chapitre 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants :** 5A : Poursuivre l'acquisition de connaissances **Chapitre 8 : Préserver les zones humides :** 8E : Améliorer la connaissance				
Animation, communication et coordination du contrat	**D1** **Animation et coordination du programme**	**Chapitre 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau :** 1G : Favoriser la prise de conscience **Chapitre 8 : Préserver les zones humides :** 8D : Favoriser la prise de conscience **Chapitre 9 : Préserver la biodiversité aquatique** 9C : Mettre en valeur le patrimoine halieutique **Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant :** 11B : Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant **Chapitre 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges** 14A : Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées 14B : Favoriser la prise de conscience 14C : Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	- Etude transversale - Etude globale et schéma directeur - Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques - Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation en matière agricole - Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE) - Gouvernance - connaissance - autres		**Ambition 1 : Engagement citoyen** Défi 1 : Contribuer à la construction et à la diffusion d'une information fiable Défi 4 : La santé des citoyens	**Orientation 7 :** Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire Orientation 8 : Mesure 36 : Organiser la communication Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales Mesure 38 : Développer les coopérations
	D2 **Information, sensibilisation et communication**					

Document de Travail